

1. **Débitrice: Semia société d'exploitation du musée de l'auto**, Vie des Traz 40, **1218 Grand-Saconnex**

2. **Remarques:** financement, organisation et exploitation d'un musée international de l'automobile, proche de l'aéroport de Genève; mise en valeur du bâtiment et des véhicules du musée; présentation, dans le cadre du musée, de véhicules automobiles plus ou moins anciens, ainsi que d'affiches, dessins, journaux, livres, objets et éléments techniques, matériel audio-visuel, ayant trait aux véhicules et objets en rapport; commerce de véhicule, organisation des manifestations en relations avec son but

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);

3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).

A dater de cette publication, il est imparté aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).

Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n°1)

Pour tout renseignement:

Philippe Wolfer, tél. 022 327 72 54

Office des faillites

1227 Carouge

(02890950)